

## **DE GRAVES ATTAQUES CONTRE LES DROITS SOCIAUX, LES ASSOCIATIONS ET LES SERVICES PUBLICS. LES FEMMES SONT LES PREMIERES TOUCHÉES !**

La montée de la précarité sociale conforte aujourd'hui le **SYSTEME PATRIARCAL**. L'augmentation du chômage et du travail précaire, qui touchent 9 millions de personnes, remet en question l'accès à l'autonomie pour les femmes et se traduit par une montée des violences à leur égard - au travail comme dans la sphère familiale. Les travailleurs pauvres sont en majorité des **travailleuses pauvres**. Étant donné les discontinuités de l'emploi et le travail à temps partiel, 30 % des salarié-e-s gagnent bien moins que le Smic net sur toute l'année - et bien sûr, ce sont en majorité des femmes !

Du fait des difficultés à obtenir un titre de séjour, beaucoup de femmes immigrées se retrouvent au chômage ou en contrat précaire. Elles ne peuvent travailler que dans le nettoyage, la sous-traitance de l'hôtellerie ou les services à la personne, souvent de façon informelle. C'est pourquoi nous saluons aujourd'hui le courage et la ténacité des salarié-e-s de la société prestataire de l'hôtel Holiday Inn à Clichy, qui ont obtenu, après 4 mois de grève, la fin du paiement à la chambre nettoyée, des contrats de 130 Heures mensuelles, une prime de panier, l'arrêt des mutations arbitraires, deux jours de repos consécutifs...

### **Réforme de l'UNEDIC prévue en mars 2018 : une nouvelle baisse des allocations chômage !**

Depuis septembre 2017, les ordonnances entraînent des milliers de nouveaux licenciements (notamment chez Carrefour). Le gouvernement Macron, sous prétexte « d'universaliser » l'indemnisation du chômage, met en place le second volet de son plan - le 3<sup>e</sup> volet étant une réforme des retraites. Il projette ainsi une nouvelle diminution des indemnités de chômage et un accroissement des contrôles et des sanctions sur les chômeurs.

1) Beaucoup de femmes n'ont droit à aucune allocation, car elles ne remplissent pas les conditions pour avoir accès à l'assurance chômage et/ou leur foyer se situe au-dessus des plafonds des minima sociaux du RSA et de l'ASS – allocations différentielles attribuées à titre familial.

2) Moins de la moitié des personnes inscrites à Pôle emploi sont indemnisées par l'assurance chômage. En 2015, les personnes indemnisées ont perçu en moyenne 860 euros mensuels nets (hors l'ASS - Allocation de solidarité pour les personnes en fin de droits - qui est de 490 euros).

3) Les allocations chômage (hors ASS) sont en moyenne de 969 euros mensuels nets pour les chômeurs n'ayant pas eu d'activité réduite - chômage en continu.

4) En raison de l'activité réduite, du temps partiel et des bas salaires, les femmes sont moins souvent et moins indemnisées que les hommes – en moyenne à 755 euros mensuels, au lieu de 972 euros.

**Les précaires et les chômeurs ne cessent d'être pointés comme les responsables des difficultés pour les entreprises et l'économie du pays.** La dette de l'UNEDIC - de 30 Mds - est évoquée comme une cause du déficit public. Or, cette dette ne représente qu'une faible part de ce déficit, et elle a été fabriquée :

- du fait d'un refus de l'augmentation des taux de cotisations sociales par le patronat, alors que le nombre de chômeurs a doublé depuis 10 ans. Les cotisations salariales ont même été supprimées.

- du fait de la financiarisation de la gestion de l'Unedic : l'endettement a été un choix délibéré des gestionnaires, **avec des modalités très opaques de recours au crédit et une notation de la dette sur les marchés financiers.**

**La protection sociale fondée sur la solidarité et le versement de cotisations sociales est menacée de disparition.** Nous devons plus que jamais réaffirmer la nécessité d'un système de protection sociale complet, incluant - comme 5<sup>e</sup> branche - un système d'assurance chômage permettant d'indemniser à un niveau décent toutes les formes de chômage.

### **Les associations de femmes en danger !**

La plupart des associations qui organisent la solidarité envers les plus **fragiles** et les femmes victimes de violences (au foyer ou au travail) sont actuellement en danger, sinon menacées de disparition - notamment du fait de l'obligation de répondre à des appels à projet pour obtenir des financements. 200 000 emplois aidés viennent d'être supprimés. Beaucoup de femmes travaillent aujourd'hui à titre bénévole dans une association. Dans ce domaine, on assiste également à une mainmise du secteur financier, au travers d'un développement de « contrats à impact social ». Ce nouveau système de financement de l'Economie sociale et solidaire, au travers d'organismes intermédiaires avec le monde de la finance, implique une perte de toute capacité de décision des intéressé-e-s sur le contenu et la nature des activités effectuées.

### **Démantèlement des services publics : une charge de travail accrue pour les femmes !**

Le gouvernement annonce un plan de suppression d'emplois dans les fonctions publiques d'Etat et hospitalières - alors que les hôpitaux et les maisons de retraite sont surchargés, **au bord de la rupture, du fait du manque de personnel soignant.** Les services de garde d'enfants restent très insuffisants. Dans la sphère familiale et dans les services de proximité, qui s'occupe des soins aux personnes ? Toujours et encore des femmes...

Le travail accompli majoritairement par des femmes, tant dans la sphère domestique que dans le monde associatif, demeure ignoré et masqué, alors qu'il est créateur d'une richesse qu'on peut estimer à plus d'un tiers du PIB (700 milliards d'euros).

**Il n'y aura pas de changement de la situation des femmes sans lutter contre la violence des politiques patriarcales et néolibérales !**

**LE 8 MARS, SOYONS TOUTES EN GREVE A 15 H 40 ! REJOIGNONS LA MANIFESTATION A L'APPEL DES ASSOCIATIONS DE FEMMES A 17 H 30 POUR ALLER DE RÉPUBLIQUE A OPÉRA.  
LE 21 MARS, REJOIGNONS L'ACTION A L'APPEL DU COLLECTIF UNITAIRE  
SUR LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE**

**Pour une véritable autonomie financière des femmes, nous voulons :**

- \* Une transformation des emplois aidés en emplois pérennes**
- \* Des centres d'hébergement pour les femmes en précarité et sans domicile**
- \* L'abrogation des ordonnances et de toutes les lois de destruction du Code du travail**
- \* L'attribution des allocations de minima sociaux à titre individuel et non familial**
- \* Une réduction du temps de travail à 32 h sans perte de salaire**
- \* Une indemnisation de toutes les formes de chômage, avec comme référence le Smic**
- \* L'attribution de titres de séjour de longue durée aux personnes migrantes et réfugiées, femmes et hommes.**

*Femmes contre les précarités, le chômage et les discriminations*

Maison des femmes de Paris, [163 rue de Charenton](https://www.163ruecharenton.org/), Escalier 13 Bât 4, 75 012 Paris

- Adresse mail : [femmescontrepregarites@outlook.fr](mailto:femmescontrepregarites@outlook.fr)

**Avec le soutien de :** AC !, ATTAC, Collectif féministe Ruptures, Les Effrontées